

Vieux sons de cloches

Le roman a laissé, en Bretagne fort peu d'édifices religieux. Là où le plan a subsisté, les époques postérieures sont venues remanier, en partie du moins, la superstructure de l'édifice. Les objets mobiliers des XI et XII siècles ont disparu, supplantés par des objets modernes. C'est à cette disgrâce qu'est due l'absence complète de cloches datant d'une époque qui, cependant, marque le premier style monumental français et le grand essor de la Foi. Même les clochers qui remontent au XIII ne peuvent se flatter d'avoir su conserver leurs cloches d'origine. Toutes les cloches de l'ère gothique ont dû subir le même sort que les cloches de l'ère romane. Jugées de dimensions trop réduites, elles ont été fondues pour servir, dans des objets de même nature, au développement de l'art.

Il est surprenant que sur l'ensemble du territoire de la Bretagne, nos recherches touchant le XIV et le XV^e soient restées peu fructueuses ; encore deux des plus anciens spécimens de cloches doivent leur conservation jusqu'à nos jours à une affectation spéciale, comme timbres d'horloge. La plus ancienne, semble-t-il, des cloches de notre province a été fondue spécialement, suivant une inscription latine, pour la cathédrale de Quimper. Elle rythme pour les habitants de cette ville, la fuite des heures, depuis l'an 1312. La seconde en date est une cloche de Pencran, près Landerneau, oeuvre flamande de 1370. Vient ensuite une cloche de 1387 qui fait connaître les heures, depuis plus de cinq siècles et demi, aux bourgeois et manants de Fougères. Du haut de son beffroi, elle règne sur la ville et a la gloire d'avoir

échappé au terrible bombardement qui, en Juin 1944, a bouleversé la ville.

Au XV^e appartiennent des cloches à la Baussaine (1463) et à Saint-Armel (1486), en Ille-et-Vilaine ; à Notre-Dame de Guingamp (1434) dans les Côtes-du-Nord ; à Saint-Dolay (1413), Malguénac (1478), La Trinité Porhoët (1495), dans le Morbihan.

Saint-Dolay faisait jadis partie de l'évêché de Nantes, mais actuellement on peut attribuer à notre département le mérite de sa cloche du XV^e devenue la doyenne des cloches du Morbihan. L'inscription, en caractères gothiques, soignée et élégante, qui y figure, porte : *Sit nomen Domini benedictum. L'an M C C C G XIII*, et plus bas *T. Tranchant* qui doit être le nom du fondeur. La courbe de la cloche est harmonieuse ; ses dimensions font 0,85 de hauteur et 0,65 de diamètre. Sa cloche soeur, datée de 1532, a été tragiquement récupérée et descendue, l'an de l'occupation teutonne 1943. La cloche de Malguénac sert encore de timbre à l'horloge de l'église. A La Trinité Porhoët, la cloche fondue par Jean Hurel et frappée de l'écu de Rohan, reste fidèle à sa haute mission pour transmettre dans la paroisse la voix de Dieu.

Sauf omission, la fin du moyen âge n'a laissé en Bretagne qu'une dizaine de cloches. Le XVI^e est incontestablement mieux représenté avec une dizaine par département breton. Citons entre autres, pour les Côtes du Nord, le « bourdon » de N.-D. de Guingamp de 1568 et la petite cloche de N.-D. de Bulat, de 1553. En Ille et Vilaine, Fleurigné, commune voisine de Fougères, a le mérite de garder l'ancienne cloche d'horloge de l'abbaye de Rillé avec le millésime de 1569. Pour ce département, il convient d'ajouter les cloches de l'Hôpital de Saint-Brice en Coglais, 1510, — de N.-D. de l'Epine en Saint-Briac, 1575, — des Ifs, 1596. En outre, une filleule de la duchesse Anne, fondue en 1507, par Philippe Buffet, a été respectueusement placée au musée de Dinan. Nous ne saurions dire si les cloches de Saint-Pierre de Plerguer, 1571, et celle de la chapelle castrale de Vitré, 1596, existent encore. Depuis un siècle, le Morbihan, comme d'ailleurs les autres départements de Bretagne, a vu disparaître plusieurs cloches du XVI^e ; nous connaissons cependant

telles de La Grée Saint-Laurent, 1500 ; de Pluméliau, 1501 ; Guilliers, 1516 ; Locmalo, 1571 ; Plumergat, 1578 ; Saint-Roch en Ploërmel, 1578 ; Saint-Thuriau en Saint-Jean Brévelay, 1595 ; et Helléan, 1599. Du moins, les cloches rappelées ici existent réellement. Trop souvent on a fait état de dates inexactes dues à des personnes inexpérimentées, et parfois, d'une génération à l'autre, on a continué à mentionner des cloches qui avaient été vendues ou refondues. Les Monuments Historiques maintenaient au classement une cloche de 1439, à La Selle en Coglais, alors que celle-ci avait été jetée à la fonte depuis longtemps (1).

Depuis l'apparition des armes à feu, le pouvoir souverain, à différentes époques de l'Histoire, a fait appel au civisme des habitants et des paroisses pour livrer le bronze des cloches. La dernière en date de ces requêtes officielles était impérative ; en 1793, il ne fut permis de conserver qu'une seule cloche par paroisse, les autres devaient être **immédiatement** livrées aux autorités. Ne laissons pas penser cependant que dans les milieux en opposition déclarée avec le gouvernement révolutionnaire, les ordres des districts aient été ponctuellement suivis. Mais, comme nous l'avons déjà dit, la disparition des cloches anciennes provient tout d'abord de la refonte qui sévit dans les paroisses bretonnes au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles. Les petites cités rurales et les campagnes ne manquent pas de ressources à cette époque ; elles voulurent avoir des instruments plus dignes de leur église et de la collectivité qui s'y assemblait. La concurrence entre paroisses voisines s'en mêla pour posséder les cloches les plus grosses, les plus sonores, les plus nombreuses ; coup mortel pour les vénérables ancêtres qui furent méprisées et jetées au creuset. Les vieilles cloches, il va sans dire, ne fournissaient qu'une partie du métal ; les artisans de la fonte devaient apporter le complément.

Très modeste est encore le poids de la cloche, au XVI^e siècle ; il varie de 100 à 600 livres. Dans les églises paroissiales, la

(1) Nous exprimons notre gratitude à MM. les archivistes Bourde de la Rogerie, Waquet et Merlet, qui ont très obligeamment contribué à notre information relativement aux départements étrangers au Morbihan. Les renseignements se rapportant à ce dernier département ont été pris sur les lieux et dans les Registres Paroissiaux, inventoriés par Rosenzweig.

cloche majeure passe à 1500 livres de moyenne au XVII^e et à 2000 livres de moyenne au XVIII^e. Songeons que le moderne bourdon de Notre-Dame de Josselin ne pèse pas moins de 10.150 livres avec le battant et le mouton ; sa hauteur est de 1 m 65 et son diamètre de 2 m. On cite au XVIII^e, avec juste raison, comme un cas exceptionnel et digne d'admiration, une cloche de 4.000 livres et de 1 m 62 de diamètre, fondue en 1715, pour Lampaul-Guimiliau, par des artisans de Brest, Jean et Jean-François Le Beurrier de la Rivière (1). Les Le Beurrier, qualifiés parfois de « fondeurs du Roy », font partie d'une véritable dynastie d'artisans dont on rencontre des membres dans le diocèse de Vannes de 1686 à 1733. C'est à Jacques Le Beurrier « maître fondeur à Vannes » que la collégiale de Guémené fait appel en 1686 pour enrichir son église de deux cloches ; l'une pèse 2336 livres, chiffre qui dépasse très sensiblement la moyenne de cette époque. Josselin et Noyal-Pontivy qui sont en tête des poids parviennent seulement à 3000 livres au XVIII^e.

La vogue des cloches neuves prend son complet développement au cours de ce dernier siècle, mais le mouvement se dessine dès le début du XVII^e. Noyal-Pontivy a commencé la refonte de ses cloches dès 1610 avec les maîtres Pierre Migorel et Jean Euzenu. En une dizaine d'années, de 1610 à 1621, Bertrand Hivel ou Hiuel, fond quatre cloches pour Concoret. Le même Migorel est à Saint-Léry l'an 1615 et la très modeste paroisse de ce nom trouve les moyens, avant la fin du siècle, de s'enrichir de trois autres « grosses cloches ». Le goût du neuf prend parfois l'apparence d'un véritable abus. Le 15 Août 1749, Bignan jette au feu trois de ses cloches relativement récentes puisqu'elles ont été fondues de 1678 à 1698, par *les maîtres* réputés Le Beurrier et Huet.

On peut être certain qu'il en fut de même dans tous les évêchés de Bretagne, car l'évêché de Vannes ne s'est jamais distingué par ses initiatives, et les ressources de ses paroisses étaient sensiblement inférieures à celles des autres régions de Bretagne.

Les artisans spécialisés dans le moulage procédaient *le*

9) L. Lecureux. Congrès S. F. A. Brest 1914.

plus souvent sur les lieux de la pose, ce qui réduisait le transport de la matière. A défaut d'autre local, il était admis de liquéfier et de couler la fonte à l'intérieur de l'église, ou de la chapelle, à laquelle était destinée la cloche. Il était d'usage de faire figurer en relief, sur la panse de l'oeuvre, l'année de la fabrication et le nom du fondeur, en donnant la parole à l'intéressée : « *Ja Hurel me fist, 1532* », -- « *La Barre-Huet m'a faict, 1678* »... Parfois, on y voit le nom du procureur de l'édifice, les prénoms donnés au baptême, l'affectation propre de l'instrument afin sans doute qu'il ne subisse aucun déplacement : « *Je m'appelle Franceoyse. J'ay esté faite pour servir à Saint-Dollay* », tient à nous faire savoir, une des cloches de Saint-Dolay. L'inscription se complète, dans la suite des temps, de renseignements intéressants, comme celui-ci : « *Je pèse 2066 l., fondue par les soins de M^r François Elie et n'ai été payé que par les soins du recteur de Ménéac 1722* ». Ce qui apprend avec certitude qu'ici les gros bénéficiaires de la paroisse n'eurent pas le mérite de la dépense. Communément d'ailleurs, ce sont les habitants et le clergé desservant qui assurent les frais, laissant les honneurs de la présentation au haut justicier, ou aux personnes les plus notables de la paroisse, honneurs pour ainsi dire obligatoirement dus au seigneur du fief dont dépend l'édifice et qui, pour ce motif, jouit des principales prééminences en même temps que du titre de fondateur de l'église ou de la chapelle.

Le parrain et la marraine sont désignés d'accord par le général de la paroisse et le clergé ; leurs noms et qualités figurent, autant qu'il est possible, dans l'inscription. La considération de passer ainsi à la postérité ne laissait pas ceux-ci insensibles. A Grandchamp, un jour de bénédiction, les parrain et marraine s'éclipsèrent parce que la frappe de leurs armoiries avait été soit disant omise. Les écus armoriés enrichissent cependant rarement la panse de la cloche ; leur production représentait une difficulté évidente et une dépense supplémentaire. Les dates sont gravées en chiffres romains durant toute la période gothique. Les chiffres arabes sont mis en usage à partir de 1500 environ.

Comme de nos jours, la bénédiction des grosses cloches

s'accompagne d'une cérémonie solennelle, à laquelle assiste exceptionnellement — car il n'aurait pu y suffire — le chef du diocèse ; mais y prennent part la partie notable des habitants, le clergé du voisinage, les parrain et marraine et les personnes de marque. Les grands seigneurs non résidant délèguent leur pouvoir ou se font représenter.

En terminant cet aperçu arrêtons-nous quelques instants sur les -familles des fondeurs qui ont résidé et oeuvré dans l'évêché de Vannes.

Jean Hurel est, du Vannetais, le plus répandu des fondeurs à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e. A la Trinité-Porhoët, il est associé "à Raoul et Robert Guilbert (1495) ; mais son nom figure seul à Guilliers (1516) et au Gorvello (1532). De sa parenté est, sans doute, Jacques Hurel qui, à la même époque, se livre à la fonte de la grosse cloche de la cathédrale de Tréguier (1516). Les fondeurs ont souvent un rayon d'action étendu qui dépasse largement les limites du diocèse de leur résidence. A Jean Hurel on attribue une origine normande.

Du XVI^e, on connaît encore Mathurin Piquart de Rochefort-en-Terre, qui fond à Marzan une cloche d'un poids exceptionnel, payée 120 livres tournois d'attrait et 7 sols par livre (1587).

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la profession se développe en rapport des demandes et Vannes devient le siège de plusieurs familles de maîtres fondeurs. Plaçons au premier rang, pour leur pratique fréquente et leur réputation, les Le Beurrier et les Huet. Nous avons déjà vu les Le Beurrier exercer leur art à la collégiale de Guémené et à Lampaul-Guimiliau ; mais, ils ont laissé leur nom dans un grand nombre d'autres paroisses bretonnes, particulièrement dans la région qui nous intéresse, à Theix, Ploërmel, Bignan, Notre Dame de Kernascleden, Notre Dame de Carmès, l'abbaye de Lantenac près de La Chèze.... etc.

En 1689, Jeanne Le Douarain, veuve de Jacques Le Beurrier, épouse, en secondes noces Thomas Le Sœlve, ou Le Souef fondeur de cloches fixé à Quimper qui avait des attaches dans le Vannetais, car un François Le Souef fondait une cloche

Guéhenno en 1673. L'époux de Jeanne Le Douarain se fixe, après son mariage à Vannes, rue Saint-Yves, paroisse de Sainte-Croix.

Nous n'avons pas réussi à établir d'une façon certaine le lien dusang entre différents membres de la famille des maîtres fondeurs- Le Beurrier' qui résident paroisse N. D du- Mené, à Vannes, à savoir -Jacques, déjà disparu en- 1689, — François, -présumé -son -fils, -- Etienne, dit Le Beurrier Desjardin, inhumé dans la nef de l'église-du Mené, le 2 Avril 1719, — Joseph, décédé le -19 Septembre 1733. Ce- dernier laisse, de son alliance avec Madeleine Chevrier, -un fils prénommé également Joseph, tenu sur les fonts en 1719.

Après 1733, la-carrière de - maître fondeur semble interrompue -chez les Le Beurrier, mais leurs qualités professionnelles se transmettent dans une autre famille. Jeanne Le Beurrier, supposée soeur de Joseph deuxième du nom, épouse un- de ses voisins de la paroisse du Mené, nommé Julien Huet, né à Morlaix, évêché de Tréguier. Guillaume Huet, établi -maître fondeur à Morlaix e-st présumé d'origine normande.

Il n'est pas- possible de dénombrer- les cloches sorties des mains-de Julien fluet, car durant une soixantaine d'années, il exerça son art à travers nos campagnes, faisant étape à Missiriac, Plouhinec, Saint-Jacut, Noyal-Pontivy, Saint-Goustan, Nostang, Lizio... et beaucoup d'autres-paroisses-. Après une si longue et noble tâche, il s'éteignit, en 1777, rue des Doves du Mené à Vannes, laissant après lui au moins une fille. Renée, cette fille, avait contracté mariage avec un normand du diocèse de Coutances, Joachim-François Châtel, en résidence à Lorient (1774).

Aux familles comme les Le Beurrier et les Huet qui ont laissé une trace profonde dans les annales de nos sanctuaires, ajoutons, pour le XVII^e siècle, les Chauvin, originaires du Mans, les Alain, les du Parc ; pour le XVIII^e, les Guillaume.

Jacques -Guillaume, fondeur à Rennes, rayonne largement. Sa lignée essaime. Deux frères, François-René et Michel, sont appelés dans le diocèse de Vannes et Michel fixe sa résidence dans cette ville. En 1769, François-René Guillaume travaille à Notre Dame de Quelven.

L'industrie des cloches neuves a pris une telle extension que, en dehors de Vannes, bien des petites cités rurales, à l'exemple de Ploërmel, Rochefort, Quintin, Morlaix.. comptent un maître fondeur. Cela ne semble pas encore suffire à certains chefs de paroisse qui, pour avoir des artisans de leur choix, s'adressent au delà des limites de la région, ou font appel à des étrangers de passage. Ainsi voit-on Bertrand, Hyvel et Jean Le Jeune, de tiennes, à Concoret (1610 et 1611), - Jean Paris, un lorrain, à Elven (1621), — Léonard Hervé, de Nantes, au Port-Louis (1637), --- les sieurs Joly, originaires de Langres, à Guémené (1736)... etc. Encore ne savons nous pas. dire d'où viennent Pierre et Michel Migoret, Etienne Vigneron, Jean Euzenn, Jean-Jacob Laurein, rencontrés dans les paroisses du diocèse de Vannes au cours des deux derniers siècles.

Malgré l'aridité de la citation, nous avons pensé que ces noms méritaient d'être évoqués. Fidèles, comme on l'était alors à sa profession, les fondeurs de cloches ont formé des dynasties qui se retrouvent d'un évêché de Bretagne dans l'autre. Leur nom et leur souvenir appartiennent à toute la province.

Notons aussi que, de Normandie, sont originaires plusieurs de ces. familles de fondeurs ; leur industrie s'ajoute à d'autres, après celles des toiliers, des papetiers, des verriers... qui vinrent, dans nos campagnes, de cette terre voisine, si prodigue d'initiatives heureuses.

Parmi les éléments qui contribuent à la vie de la Maison de Dieu, ta cloche, en étendant sur les villes et les campagnes sa voix surnaturelle, possède un rôle essentiel qui se mesure d'ailleurs au caractère éminent du clocher dans l'édifice du culte. Le fondeur est l'ouvrier désigné par le Très Haut pour façonner, spiritualiser, la matière dont la vibration, à différentes heures du jour, pénètre au plus intime de notre être pour lui rappeler sa véritable destinée.

Hervé du HALGODUET.